

Les Naïfs

11 impasse du Tramier, 38240 Meylan



COORDIN'ACTION
DES ASSOCIATIONS

Locatif



Fiche technique

Type d'habitat :

Locatif

Date d'achèvement des travaux :

Juin 1985

Nombre de foyers :

13 familles

Locaux et espaces communs :

Une grande salle + cuisine, 3 salles d'activités, un local congélateur, machines à laver.

Statut juridique pour la construction :

Propriété : HLM Pluralis Voiron. Gestion des espaces communs et organisation de la vie collective par l'Association «Les Naïfs» (loi 1901).

Architecte :

André Zanassi

Contact :

lesnaifs@laposte.fr

33 ans en locatif autogéré

La conception d'une zone d'aménagement concertée, la Mairie de Meylan propose en 1978 la constitution de groupements pour un habitat autogéré. Le groupe a commencé à exister en juin 79. Le souhait de quelques uns était un projet de vie communautaire en prolongement d'expériences précédentes. Une autre partie du groupe souhaitait un habitat plus autonome articulé à une vie collective. Un an plus tard cinq à six familles restantes optent pour la 2^e solution et élargissent le groupe à douze UPH (unités privées d'habitation). 1980 : le groupe se stabilise et élabore les souhaits de chaque famille et de chacun dans des espaces collectifs. Une synthèse de ce travail est transmise à la mairie de Meylan et à l'APU (Atelier public d'urbanisme) (f. Hélix). Des questions restent à régler : locatif ou accession à la propriété, surfaces des espaces communs, liens avec le futur quartier des Béalières, aspects administratifs, financiers, juridiques... Un architecte se joint de temps en temps aux réunions ; nous rencontrons trois sociétés HLM. Aucun d'entre nous n'ayant les moyens ou le souhait d'acheter, l'opération se fera en location. Cela nous amène à opter pour la surface HLM minimum et de mutualiser le 12 à 15% de dépassement toléré pour les espaces communs. Il apparaît que dans ce projet locatif, le



Une salle commune agréable

groupe veut être partie prenante dans toutes les phases à venir : choix de l'architecte et de la société HLM, élaboration des plans des appartements et des communs, mode de financement et gestion quotidienne, répartition de l'entretien entre les HLM et l'association avec prise en charge maximum du groupe pour un moindre coût. Entre 1980 et 1984, c'est l'architecte intervenant précédemment qui est choisi, Pluralis sera le propriétaire, la Mairie est informée et valide les différentes phases, chaque famille du groupe dépose un dossier de logement en mairie. L'association est créée en décembre 82. Le permis de construire est déposé après de très nombreuses réunions de travail. Le ministère du logement donne son accord pour que le coût des espaces communs soit intégré aux loyers. En

septembre 1984, une convention est signée avec les HLM. Elle reconnaît la spécificité de l'habitat autogéré, fixe les relations entre les deux parties pour la gestion et l'entretien des espaces communs, le renouvellement d'un locataire en cas de départ et institue une instance de rencontre en vue de s'adapter à l'évolution du projet au fil des années. Juin 1985 : entrée dans les lieux de treize «familles» (un studio a été ajouté pour un jeune adulte du groupe). Entre 1985 et 2009, on est passé de 18 adultes et 17 jeunes et enfants à 19 adultes et 12 jeunes et enfants. En 24 ans, 17 familles ont été choisies (dans le cadre des critères HLM) en remplacement des départs ; 7 ont changé d'appartement à l'intérieur du groupe d'habitat.

